



La santé

Coopération transfrontalière sanitaire et médico-sociale : frontière espagnole

La grande variété des thèmes d'actions illustre la coopération transfrontalière sanitaire entre les territoires frontaliers de la France avec l'Espagne. Elles sont toutefois essentiellement situées sur le littoral basque, seul à constituer un bassin de vie transfrontalier et qui de surcroît demeure presque le seul à avoir utilisé les fonds Interreg II.

Le reste des actions sont disséminées entre 5 pôles de part et d'autre de la chaîne pyrénéenne à l'exclusion de la partie méditerranéenne (du moins du côté français).

L'axe essentiel de cette coopération sanitaire franco-espagnole est tracé entre le CH de la Côte Basque à Bayonne et le complexe hospitalier de San Sebastian, où le nombre et la densité des actions de coopération sont remarquables.

L'observation et la connaissance mutuelle sont les thématiques qui ont remporté le plus de succès entre les deux établissements basques : étude comparative concernant la qualité de prise en charge pré-hospitalière et hospitalière précoce des polytraumatisés dans le secteur sanitaire 7 et en province de Guipuzkoa, réalisation d'un travail consacré à l'organisation de chaque hôpital en cas de catastrophe et aux services mutuels rendus par l'hôpital à son voisin, travail d'évaluation du système de régulation des appels sur les numéros d'urgence, étude comparative sur la prise en charge de l'Accident Vasculaire Cérébral.

Avec le Complexe hospitalier de San Sebastian, le CH de la Côte Basque réfléchit à la création d'un centre d'apprentissage des langues au sein de chacun des deux établissements permettant un parcours de formation linguistique individualisé et adapté aux rythmes de travail particulier des médecins et du personnel soignant (horaires, disponibilité).

Le lien entre le CH de la Côte Basque et le complexe hospitalier de San Sebastian est définitivement reconnu depuis 1998 par un jumelage où des échanges de personnel sont réalisés, une communication systématique d'information sur les manifestations de formation ou d'intérêt scientifique intervenant dans la Communauté Autonome d'Euskadi ou en Aquitaine... L'organisation annuelle de colloques permettant d'assurer une meilleure connaissance transfrontalière vient enfin attester de ce lien permanent entre les deux établissements.

A une échelle plus régionale, on relève le projet de création d'un Observatoire de la Santé du Pays basque, à l'image des ORS français et à l'instar de celui sur la frontière franco-belge, qui serait chargé de collecter les données sanitaires produites dans les deux pays sous la forme d'un tableau de bord.

La connaissance mutuelle est également le sujet de préoccupation du CH des Pyrénées à Pau qui a participé à des séminaires euro-régionaux organisés par une ONG européenne sur le thème de la prise en charge des personnes atteintes de maladie invalidantes, de la place de la culture et du sport dans la vie des handicapés... On note toutefois que cette action n'est pas à proprement parler transfrontalière (pas de démarche de bassin de vie contrairement à plusieurs opérations sur la frontière alpine) mais implique des régions espagnoles éloignées. Une démarche entreprise par le CH de Pau avec implication plus locale consiste en la coordination de l'aide médicale urgente, à la régulation des secours (tunnel du Somport) avec un volet formation avec les services de protection civile de Navarre et d'Aragon. La coopération transfrontalière en matière de secours médicaux urgents en montagne est également traitée par le CH d'Oloron en lien avec le CH de Pau et les services de la protection civile de Navarre.

Enfin, cette thématique fait également l'objet d'actions de coopération entre le CH intercommunal de Tarbes – Vic-en-Bigorre et l'Université de Saragosse : formation continue sur les techniques de prise en charge médico-secouriste des accidents de descente sportive de canyon, formation commune inter-universitaire de 3ème cycle de médecine d'urgence en montagne et projet de réseau radiophonique d'alerte accessible à tous les participants de sports de montagne sur les deux versants de la chaîne pyrénéenne.

On relève enfin deux actions isolées et ponctuelles : celle du CH de Saint-Gaudens en matière d'assistance pour les accidentés du travail où les affiliés à la MUPA (Mutuelle d'Accidentés du Travail et Maladies Professionnelles de la Sécurité sociale de Lleida en Espagne), pourraient être admis au CH de Saint-Gaudens ; enfin, celle du CH de Lavelanet impliqué dans une action de formation transnationale de soignants dans le cadre de centres de jour gériatriques pour déments avec le centre gériatrique de Cabanellas en Catalogne.